

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE TENUE LE MARDI 24 MAI 2022 À 9 H PAR WEBCONFÉRENCE TEAMS

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Nicole Johnson, membre indépendant — expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux
Marlyne Cyr, membre indépendant — gestion des risques, finance et comptabilité
Edna Synnott, membre désigné du Comité des usagers (CU)
Andréanne Gauthier, membre désigné — conseil multidisciplinaire
Édith Couture, membre indépendant — milieu de l'enseignement
Dre Martine Larocque, membre désigné — conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- MM. Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant — expertise en réadaptation
Magella Émond, membre indépendant — expertise en santé mentale
Médor Doiron, membre indépendant — expertise en protection de la jeunesse
Dr Michel Garcia, membre désigné — département régional de médecine générale (DRMG)

SONT ABSENTS :

- MM. Richard Loiselle, **président**
Philippe Berger, membre indépendant - observateur fondations
- M^{mes} Sabrina Tremblay, membre désigné — comité régional sur les services pharmaceutiques
Ariane Provost, membre désigné — conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Dre Martine Larocque, membre désigné — conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

EST INVITÉ :

- M. Jean-Luc Gendron, directeur à la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du président M. Richard Loiselle, le vice-président, M. Gilles Cormier, après avoir constaté le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 9 h 02.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-05-22/23-26

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :
- 1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Direction qualité, évaluation, performance et éthique
 - 3.1 Entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023
- 4. Information
 - 4.1 Information du vice-président
 - 4.2 Information de la présidente-directrice générale
- 5. Levée de la réunion

3. DIRECTION QUALITÉ, ÉVALUATION, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE

3.1 ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ (EGI) 2022-2023

M. Gilles Cormier, vice-président, invite le directeur à la qualité, évaluation, performance et éthique, M. Jean-Luc Gendron, à présenter ce point.

Le ministre, dans le contexte d'efforts de modernisation de l'administration publique québécoise, propose une gestion efficiente des ressources du réseau de services. Celle-ci vise à donner au réseau une direction commune, d'assurer un suivi assidu de ses secteurs critiques, de clarifier les responsabilités de chacun, d'exiger une rigueur des systèmes de gestion et une reddition de comptes soutenue. La ratification des EGI s'inscrit dans ce mouvement.

Cette EGI est conclue conformément à l'article 55 de la LMRSSS (Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales). Il s'agit d'un contrat liant le ministre et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie. Ce contrat est la conclusion d'échanges ayant pour objet l'offre de service déployée sur le territoire du CISSS pour répondre aux besoins de santé et de bien-être de sa population, considérant les ressources humaines et financières mises à sa disposition. Ce contrat traduit les attentes que doit satisfaire le CISSS concernant l'offre de service. Ces attentes visent à répondre aux besoins de la population considérant les ressources humaines et financières mises à sa disposition.

CA-CISSSG-05-22/23-27

CONSIDÉRANT que l'Entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023 entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie doit être transmise d'ici le 31 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit s'assurer de répondre aux engagements contenus dans l'EGI;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'approuver l'Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2022-2023;
- d'autoriser la présidente-directrice générale à signer l'EGI avec la sous-ministre de la Santé et des Services sociaux.

4. INFORMATION

4.1 INFORMATION DU VICE-PRÉSIDENT

Aucune information n'est traitée.

4.2 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

La présidente-directrice générale, Mme Chantal Duguay, informe qu'une rencontre est prévue le jeudi 26 mai avec M. Martin Pelletier pour le transfert des dossiers.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-05-22/23-28

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 9 h 16.



Gilles Cormier, vice-président



Chantal Duguay, secrétaire